



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

6255/84 (Presse 68)

924th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Brussels, 9 and 10 April 1984

President: Mr Claude CHEYSSON,  
Minister for External Relations  
of the French Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS	Minister for External Relations
Mr Paul de KEERSMAEKER	State Secretary for European Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Uffe ELLEMAN-JENSEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Knut-Erik TYGESEN	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Mr Hans-Werner LAUTENSCHLAGER	State Secretary, Federal Ministry of Foreign Affairs
Mr Otto SCHLECHT	State Secretary, Federal Ministry of Economic Affairs

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS	State Secretary for EEC Affairs
-----------------------	---------------------------------

France:

Mr Claude CHEYSSON	Minister for External Relations
Mr Roland DUMAS	Minister for European Affairs

Ireland:

Mr P. BARRY	Minister for Foreign Affairs
-------------	------------------------------

Italy:

Mr Giulio ANDREOTTI	Minister for Foreign Affairs
---------------------	------------------------------

Luxembourg:

Miss Colette FLESCHE	Vice-President of the Government, Minister for Foreign Affairs
----------------------	---

Netherlands:

Mr H. van den BROEK

Minister for Foreign Affairs

Mr W.F. van EEKELEN

State Secretary for Foreign Affairs

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE

Secretary of State for Foreign  
and Commonwealth Affairs

Mr Paul CHANNON

Minister of State for Trade

°

°

°

Commission:

Mr Gaston THORN

President

Mr Wilhelm HAFERKAMP

Vice-President

Mr Lorenzo NATALI

Vice-President

Vicomte Etienne DAVIGNON

Vice-President

Mr Christopher TUGENDHAT

Vice-President

Mr Richard BURKE

Member

Mr Edgard PISANI

Member

°

°

°

EGYPT

The Council adopted the Community's position for the 3rd meeting of the EEC-Egypt Co-operation Council at ministerial level on 10 April 1984 (see Joint Press Release CEE-RAE 2805/84 (Presse 70) of 10 April 1984).

SPANISH ACCESSION

The Council prepared for the 20th ministerial meeting of the Conference on the accession of Spain to the European Communities, held in the afternoon of Tuesday 10 April 1984. The Spanish delegation was led by Mr Fernando MORAN, Minister for Foreign Affairs.

PORTUGUESE ACCESSION

The Council adopted the Community position on a specific programme to assist agricultural structures in Portugal.

It also conducted an in-depth examination of problems concerning fisheries. At the close of the debate it instructed the Permanent Representatives Committee to continue discussing the matter in the light of the Council's proceedings.

MEDITERRANEAN POLICY FOR THE ENLARGED COMMUNITY

The Council heard a statement by Mr NATALI, Vice-President of the Commission, introducing the Commission's new communication, which is a sequel to the communication submitted in June 1982, concerning the implementation of a Mediterranean policy for the enlarged Community; the new communication had been drawn up in the light of the exploratory talks conducted by the Commission with the Community's Mediterranean partners and of the consultations with the applicant countries.

The Council emphasized the special importance of strengthening the Community's preferential relations with its Mediterranean partners.

It held a preliminary debate, during which the Italian delegation submitted a working document on the consequences of the Community's enlargement for Mediterranean third countries in the agricultural sector and other delegations also gave their initial reactions.

The Council noted that the Commission would be submitting in the next few weeks further documents concerning, in particular, the technical aspects of the proposals it had just submitted.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to examine this dossier in detail so as to enable the Council to hold an in-depth substantive debate at its meeting in June.

The Council also noted that the Commission would continue both its exploratory talks with the Mediterranean countries and its consultations with the applicant countries.

FOLLOW-UP TO THE EUROPEAN COUNCIL

As part of its proceedings following the European Council, the Council again considered the main issue still outstanding, namely the budgetary imbalances. It noted that opinions continued to vary on this question.

RELATIONS WITH THE ACP STATES - PREPARATION FOR THE 3rd MINISTERIAL CONFERENCE

On the basis of a Commission report on the progress of the negotiations for the renewal of the ACP-EEC Convention, the Council had a detailed exchange of views on preparation for the Ministerial Negotiating Conference to be held in Fiji from 3 to 5 May 1984.

NEW COMMERCIAL POLICY INSTRUMENT

On the basis of a Commission proposal, the Council adopted, in substance, the Regulation on the strengthening of the common commercial policy, with regard in particular to protection against illicit commercial practices.

The new commercial policy instrument establishes procedures enabling the Community, with due respect for existing international obligations and procedures, to:

- respond to any illicit commercial practice with a view to removing the injury resulting therefrom;
- ensure full exercise of the Community's rights with regard to the commercial practices of third countries.

The principal features of this Regulation are, apart from referral to the Commission by the Member States, the granting to Community producers of a right to submit complaints where they consider that they have suffered injury as a result of illicit commercial practice, formalized examination proceedings to be conducted by the Commission and decision-making machinery enabling the Community to react swiftly.

ABOLITION OF TECHNICAL BARRIERS TO TRADE

Following the agreement reached on the new commercial policy instrument, the Council also recorded its agreement on the substance <sup>(1)</sup> of the 15 Directives which had been before it for several years in the field of the abolition of technical barriers to trade in the following sectors:

- Pressure vessels

- seamless steel gas cylinders,
- seamless aluminium alloy gas cylinders,
- welded, unalloyed steel gas cylinders.

- Framework Directives

- appliances using gaseous fuels,
- lifting and mechanical-handling appliances,
- construction plant and equipment.

- Appliances for the instantaneous production of hot water

- Electrically operated lifts

- Limitation of the noise emitted by construction plant and equipment

- pneumatic concrete-breakers and picks,
- current generators for welding,
- current generators for power supply,
- compressors,
- power cranes.

---

<sup>(1)</sup> The Danish delegation, however, continued to uphold a technical reservation at this stage and the United Kingdom delegation reserved its position on two Directives until the requisite internal parliamentary procedures had been completed.



- Lawn mowers

- Electrical equipment

- Electro-medical equipment used in human or veterinary medicine.

The adoption of these Directives will be an important step towards the realization of a genuine single market in all these sectors by enabling producers to make full use of the possibilities arising out of the size of the Community and by helping to protect consumers.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to finalize the 15 Directives so that they could be adopted as soon as the Danish and United Kingdom reservations were withdrawn.

TUNISIA - OLIVE OIL

Under the Co-operation Agreement a deduction on the levy of 12,09 ECU/100 kg is made on imports of untreated olive oil originating in Tunisia, subject to compliance with the import price. The Agreement also provides that, under the same conditions and in accordance with the same procedures, this deduction may be increased by an additional amount to be laid down each year in an exchange of letters between the Parties to the Agreement. For the 1983/1984 marketing year, this amount was set at 12,09 ECU/100 kg.

Finally, following a request from Tunisia, motivated by the economic difficulties the country is experiencing, the Council authorized the Commission, on the latter's recommendation, to negotiate with Tunisia, on the same price conditions, an additional deduction from the levy as an exceptional measure of limited duration (16 December 1983 to 31 October 1984).

It should be noted that these deductions constitute an economic advantage and not a commercial one.

COUNCIL STATEMENT ON THE GREEK MEMORANDUM

The Council confirms that it is possible in the Community context to find solutions enabling Greece to become fully integrated into the Community system in a harmonious and mutually advantageous manner.

The Council notes that although some important steps have been taken towards meeting the requests in the Greek memorandum it is necessary to continue Community efforts and action in order to cope with the economic and social problems of Greece and gradually close the gap between its level of development and that of the other Member States.

To that end, the Council will examine the Commission proposals outstanding and those to be submitted as soon as possible.

The Council asks the Commission to examine the investment programmes which will be put to it by the Greek Government. Recognizing the importance of the integrated Mediterranean programmes in meeting the requests in the Greek memorandum, the Council will adopt the necessary decisions as soon as possible in the context of the discussions at the last European Council.



MISCELLANEOUS DECISIONS

Trade and customs matters

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for new potatoes falling within subheading 07.01 A II b) of the Common Customs Tariff and originating in Cyprus (1984).

Under this Regulation, from 16 May until 30 June 1984 the Common Customs Tariff duty for new potatoes originating in Cyprus is suspended at 9,4% within the limits of a Community tariff quota of 60 000 tonnes.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Decision on the conclusion of an Agreement in the form of an Exchange of Letters amending the Temporary Arrangement for a concerted discipline between the European Economic Community and the Republic of Finland concerning reciprocal trade in cheese.

Lastly, the Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation concluding the International Convention on the Harmonization of Frontier Controls of Goods of 21 October 1982.

Agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities

- Regulations:

- = amending Regulation (EEC) No 1822/83 as regards the date on which the Italian intervention agency takes over skimmed-milk powder;
- = correcting Regulation (EEC) No 855/84 on the calculation and the dismantlement of the monetary compensatory amounts applying to certain agricultural products;
- = derogating from Article 21 of Regulation (EEC) No 1035/72 on the common organization of the market in fruit and vegetables,

- Directives

- = amending Directive 66/403/EEC on the marketing of seed potatoes;
- = amending for the twentieth time Directive 64/54/EEC on the approximation of the laws of the Member States relating to preservatives which may be used in foodstuffs intended for human consumption.

Extension of the data-processing programme

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision amending Decision 79/783/EEC adopting a multiannual programme (1979/1983) in the field of data-processing.

This Decision extends for two years from 15 April 1984 the second part of the multiannual programme in the field of data-processing adopted in 1979. The promotion measures to be taken under that part of the programme cover the software and applications sector, with priority for ADA and new technological developments in the application of distributed data-base techniques in connection with trans-national information systems, and projects of special technological or industrial interest.

An allocation of 15 MECU is made for the measures concerned by the extension of the second part of the data-processing programme.

Tourism

The Council adopted in the official languages of the Communities a Resolution on a Community policy on tourism:

"THE COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES,

.....

Whereas Article 2 of the Treaty provides that the Community shall have as its task in particular to promote throughout the Community a harmonious development of economic activities, a continuous and balanced expansion and closer relations between the States belonging to it; whereas tourism can help to achieve these objectives;

Whereas tourism is an important activity for the integration of Europe;

Whereas tourism affects or is affected by many of the Community's activities;

Whereas the co-ordination of Community activities relating to tourism and consultation between Member States and the Commission may facilitate tourism in the Community;

WELCOMES the Commission's initiative in drawing attention to the importance of tourism and takes note of the initial guidelines of a Community policy on tourism set out in the Commission communication attached hereto;

EMPHASIZES the need for the tourism dimension to be taken more fully into consideration in the Community's decision-making process and the need for consultation between Member States and the Commission on matters relating to tourism;

INVITES the Commission to present proposals to it in the field of tourism, based in particular on the abovementioned consultations with the Member States and respecting the peculiarities of the national policies and the international commitments of the Member States."

### Company law

The Council adopted in the official languages of the Communities the eighth Directive, based on Article 54(3)(g) of the Treaty, on the approval of persons responsible for carrying out the statutory audits of accounting documents of certain forms of company. (See Press Release 5725/84 (Presse 50) of 12/13 March 1984 - pp. 9, 10, 11).

### Taxation

The Council adopted in the official languages of the Communities the Directive amending Directive 72/464/EEC on taxes other than turnover taxes which affect the consumption of manufactured tobacco.

### Social policy

The Council took note of interim reports:

- on the implementation of the new Community action programme on the promotion of equal opportunities for women;
- on the application of Directive 79/7/EEC of 19 December 1978 on the progressive implementation of the principle of equal treatment for men and women in matters of social security.

### Iron and Steel

The Council gave its assent pursuant to Article 95 of the ECSC Treaty to the draft Commission Decision amending Decision 3717/83/ECSC introducing for steel undertakings and dealers a production certificate and a supporting document for deliveries of certain products.



Appointments

The Council, on a proposal from the Netherlands government, appointed Mr F.H.A.M. KRUSE as a full member of the European Social Fund Committee to replace Mr RENARDEL DE LAVALETTE, a full member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 23 May 1985.

The Council also appointed, on a proposal from the Greek government, Mr Ch. NIKOLAKOPOULO as a full member of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers to replace Mr CHARAKAS, a full member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 20 September 1984.

---



(ix) the situation in Chile: the House urged the Chilean Government to release immediately all political prisoners and detainees, and to provide information on the fate of those who had disappeared; the Community and the Member States were urged to provide material assistance for exiled Chilean families to return to Chile;

(x) the transfer of sentenced prisoners: in order to facilitate the social reintegration of detainees, the House asked the Member States to ratify the Council of Europe Convention on the Transfer of Sentenced Prisoners opened for signature on 21 March 1983.

## Council

2.4.12. The Council held two meetings in April. The table below lists the number, place and date of each meeting, the names of the Council President and Commission representatives and the main items of business. A more detailed account of specific items can be found in the sections of the Bulletin referred to in the footnotes.

Table 3 — Council meetings in April 1984

Number, place and date of meeting	Subject	President	Commission	Main items of business
923rd Luxembourg 2 April	Economic and financial affairs	Mr Delors	Mr Ortoli Mr Tugendhat	IMF: forthcoming meetings of Interim Committee and Development Committee <sup>1</sup> Discussion on Commission communication entitled 'Financial integration' Community financing of innovation in small firms Tax exemptions for travellers <sup>2</sup> Budgetary imbalances <sup>3</sup>
924th Luxembourg 9 and 10 April	Foreign affairs	Mr Cheysson	Mr Thorn Mr Haferkamp Mr Natali Mr Davignon Mr Tugendhat Mr Burke Mr Pisani	Egypt <sup>4</sup> Spanish accession <sup>5</sup> Portuguese accession Mediterranean policy for enlarged Community <sup>4</sup> Follow-up to European Council <sup>3</sup> Relations with ACP States — Preparation for third ministerial session of Conference New commercial policy instrument <sup>6</sup> Removal of technical barriers to trade <sup>7</sup> Tunisia — olive oil Council statement on Greek memorandum <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Economic and monetary policy.

<sup>2</sup> Financial institutions and taxation.

<sup>3</sup> European policy and relations between the institutions.

<sup>4</sup> Mediterranean countries.

<sup>5</sup> Enlargement and bilateral relations with applicant countries.

<sup>6</sup> Commercial policy.

<sup>7</sup> Internal market and industrial affairs.



0736 04/06  
64215 EURCOM UW  
21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 14:38 6-04-84 000048328 - 000048760

TLX NR.66739-GPP-

NOTE BIO  
BERL 1/24 P 1 BRUXELLES, LE 6 AVRIL 1984  
NOTE BIO (84) 146 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

-----  
PREPARATION CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES (9 ET 10 AVRIL 1984)  
-----

1. RELATIONS CE/AELE (10 H) (VAN DER PAS)  
-----

VOIR MEMO 34/84 (FR/EN). UNE CONFERENCE DE PRESSE CONJOINTE EST  
PREVUE A 12H30.

2. COOPERATION POLITIQUE ET SUITES CONSEIL EUROPEEN (P.M.)  
-----

3. NEGOCIATIONS CEE/ACP (TE PASS)  
-----

LORS DE LA 2EME SESSION MINISTERIELLE DE NEGOCIATION DES 9 ET 10  
FEVRIER 1984, LES PRESIDENTS ONT DEMANDE AUX NEGOCIATEURS ACP ET  
CEE D ACCELERER LE RYTHME DES NEGOCIATIONS ET DE PREPARER LES  
POSITIONS RESPECTIVES DE TELLE SORTE QUE DES PROGRES  
SUBSTANTIELS PUISSENT ETRE REALISES LORS DE LA 3EME SESSION  
MINISTERIELLE DE FIDJI DU 1ER AU 5 MAI 1984.

SOUS RESERVE DES EVOLUTIONS QUI INTERVIENNENT DANS LES  
NEGOCIATIONS EN COURS ET DANS LES TRAVAUX PREPARATOIRES A LA  
RENCONTRE DE FIDJI, ON PEUT ESTIMER QUE LES TRAVAUX SUR PLACE SE  
SITUERONT ESSENTIELLEMENT SUR TROIS PLANS. IL S AGIRA DE :  
.FAIRE LE POINT DES NEGOCIATIONS MENEES JUSQU ICI ET ACTER UN



MAXIMUM DES CONVERGENCES, CE QUI PERMETTRA D ABORDER RAPIDEMENT  
ENSUITE LA REDACTION DES TEXTES.,

.PRESENTER A LA PARTIE ACP LES ELEMENTS NOUVEAUX QUI RESSORTENT  
DES TRAVAUX EN COURS DANS LES INSTANCES DU CONSEIL QUI  
CONSISTENT ESSENTIELLEMENT A PRECISER LES DIRECTIVES DE  
NEGOCIATIONS.,

.SE PENCHER SUR LES POINTS DE DIVERGENCES QUI EMERGENT  
CLAIREMENT DES NEGOCIATIONS EN VUE D Y APPORTER DES REPONSES  
CONJOINTES.

3BIS. TROISIEME SESSION DU CONSEIL DE COOPERATION CEE/EGYPTE  
(TE PASS)

-----  
MISE EN OEUVRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, TECHNIQUE ET  
FINANCIERE, AINSI QUE DE LA COOPERATION TRIANGULAIRE.,

ECHANGES COMMERCIAUX, APPLICATION DE L ACCORD ET REEXAMEN DE L  
ACCORD (ARTICLE 46).,

REPERCUSSIONS DE L ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE.

31ER.TUNISIE (TE PASS)

-----  
LA COMMISSION, EN ESTIMANT QUE L HUILE D OLIVE REPRESENTE UN  
ELEMENT IMPORTANT DE L EQUILIBRE ECONOMIQUE DE LA TUNISIE ET QU  
EN RAISON DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES QUI AFFECTENT LA  
CAMPAGNE EN COURS, PROPOSE D ACCEDER A LA DEMANDE TUNISIENNE ET  
D AUGMENTER POUR LA PERIODE ALLANT DU 16 DECEMBRE 83 AU 31  
OCTOBRE 84, LA REDUCTION DU PRELEVEMENT DE  
10 ECUS/100 KG.

IL EST PREVU QUE LE CONSEIL ADOPTERA EN POINT A, LE REGIME D  
APPLICATION DE L AIDE ALIMENTAIRE POUR L ANNEE 1984.

4. ELARGISSEMENT ESPAGNE (PARONE)

-----  
MARDI MATIN LES MINISTRES PREPARERONT LA XX SESSION  
MINISTERIELLE DE NEGOCIATIONS AVEC L ESPAGNE QUI AURA LIEU EN  
FIN D APRES MIDI.





LA DISCUSSION AU CONSEIL PORTERA SUR LES CHAPITRES DES RELATIONS EXTERIEURES EN VUE DE LA DECLARATION QUE LA COMMUNAUTE PRESENTERA A LA DELEGATION ESPAGNOLE QUI, A SON TOUR, PRESENTERA UNE DECLARATION SUR LES BREVETS.

4BIS. ELARGISSEMENT PORTUGAL (PARONE)

-----  
LE CONSEIL SE PENCHERA SUR LE DOSSIER PECHE, EN VUE DE LA DECLARATION QUE LA COMMUNAUTE PRESENTERA AUX PORTUGAIS DANS LES PROCHAINES REUNIONS DE NEGOCIATIONS.

4TER. POLITIQUE MEDITERRANEENNE (PARONE)

-----  
UNE PREMIERE DISCUSSION D ORIENTATION SE DEROULERA SUR LES PROPOSITIONS QUE LA COMMISSION VIENT DE TRANSMETTRE AU CONSEIL POUR LA MISE EN OEUVRE D UNE POLITIQUE MEDITERRANEENNE DE LA COMMUNAUTE ELARGIE.

5. MEMORANDUM GREC (KEERY)

-----  
PARMI LES POINTS SUR LESQUELS LE CONSEIL EUROPEEN DE BRUXELLES N A PAS ETE EN MESURE DE STATUER IL Y AVAIT UN PROJET DE DECLARATION SUR L ETAT DES TRAVAUX RELATIFS AU MEMORANDUM GREC. A LA DEMANDE DE LA DELEGATION GRECQUE, CE POINT EST MAINTENANT PORTE A L ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL GENERAL (PROBABLEMENT MARDI DANS L APRES MIDI). M. BURKE REPRESENTERA LA COMMISSION.  
AMITIES

MANUEL SANTARELLI COMEUR 14H+

64215 EURCOM UW  
21877 COMEU B  
VIA WUI E



~~SECRET~~

Réunion ministérielle CE/AELE (van der Pas)

Les ministres des 7 pays de l'AELE et des dix pays de la Communauté se sont réunis ce matin pour la première fois dans l'histoire des relations CE/AELE. Tous les participants ont été d'accord pour qualifier cette réunion d'événement politique exceptionnel. Ils se sont félicités des résultats obtenus pendant les dix dernières années et de la réalisation, le premier janvier 84, d'une zone économique européenne pour les produits industriels, dans laquelle tous les droits de douane et toutes les restrictions quantitatives ont été abolis. Cette zone économique, comprenant plus de 300 millions de consommateurs est le plus grand système de libre-échange dans le monde au sein duquel s'effectue un quart du commerce mondial, souligne la déclaration commune que les 17 ministres ont adoptée à la conclusion de leur réunion. Ce résultat est un succès d'autant plus remarquable, compte tenu des difficultés économiques et des pressions protectionnistes rencontrées depuis les années 70. Les 17 ministres estiment qu'il a contribué de manière substantielle au progrès vers la reprise économique et devrait conduire à une nouvelle extension du commerce.

Il s'agit maintenant, a déclaré M. Cheyssen, au cours de la conférence de presse conjointe de progresser de manière concrète et de ne pas être satisfait de "se gargariser de compliments". Le communiqué conjoint souligne, en effet, la volonté des ministres de continuer à s'opposer au protectionnisme et d'améliorer la libre circulation des produits industriels par l'harmonisation des normes, l'élimination des obstacles techniques, la simplification des formalités aux frontières et des règles d'origine, l'élimination des pratiques commerciales déloyales, des aides publiques contraires aux accords de libre-échange, ainsi que par une amélioration de l'accès aux marchés publics.

Quant à la réalisation du marché intérieur communautaire, les pays de l'AELE ~~SEIX~~ se sont prononcés en sa faveur, après avoir exprimé, dans le passé, des craintes qu'elle pourrait introduire de nouveaux obstacles au commerce CE/AELE. D'éventuels problèmes trouveront des solutions équilibrées, basées sur la réciprocité, *avec leurs collègues de l'UE.*

La coopération au-delà des accords de libre-échange, déjà développée de manière pragmatique et souple, sera élargie et approfondie. Les ministres mentionnent *des contacts* la coopération dans la recherche et le développement et notamment dans les domaines industriels et technologiques d'avenir (télécommunications, systèmes ~~XXXXXXXXXXXX~~ d'information, nouveaux média audio-visuels). En outre, ils ont décidé d'intensifier la coopération, les consultations, les contacts et les échanges d'information dans les domaines tels que les transports, l'agriculture, la pêche et l'énergie, les conditions de travail, la protection sociale, la culture, la protection des consommateurs, l'environnement, le tourisme et la propriété intellectuelle. ~~SEIX~~, ils rechercheront une concertation des politiques destinées à appuyer et consolider la reprise économique et à réduire le chômage, ainsi que l'intensification des contacts en matière de la politique économique et monétaire.

Enfin, ils se sont prononcés pour un renforcement du système commercial ouvert et multi-latéral, selon les engagements pris au sein de l'OCDE, du GATT etc...), ainsi que pour le renforcement de leurs consultations à l'égard des questions de développement (dialogue Nord-Sud, endettement).

A suivre

Amities  
Manuel Santarelli





PAR TELECOPIEUR ET PAR TELEX S.V.P.

à l'attention du Groupe du Porte-Parole  
à la Commission BruxellesNote BIO (84) 146 suite 2 aux Bureaux Nationaux  
co aux Membres du GroupeLuxembourg, le 9 avril 1984  
Conseil AFFAIRES ETRANGERESPolitique commerciale (van der Pas)

Le Conseil a adopté à la majorité le "Nouvel Instrument de Politique commerciale". Il donne à la Commission la possibilité d'accélérer la phase consultative au sein des organisations internationales (p. ex. GATT) dans les cas où la Communauté doit se défendre contre des mesures illicites des pays-tiers.

La phase décisionnelle (quelles mesures prendre ?) reste cependant pleinement de la compétence du Conseil. Ceci est également le cas pour l'exercice des droits de la Communauté en matière de commerce international (p. ex. négociations de compensation suite à l'introduction de mesures de sauvegarde par des pays-tiers).

Le Conseil s'est cependant engagé dans ces deux derniers cas à statuer dans les 30 jours après réception de la proposition de la Commission.

La proposition initiale de la Commission était plus ambitieuse (décision de la Commission dans tous les cas à moins que le Conseil n'en prenne une autre dans les 30 jours), mais l'accélération de la procédure décisionnelle décidée aujourd'hui devrait rendre plus efficace la défense de la Communauté contre des mesures illicites de la part de pays-tiers.

Marché intérieur

Compte tenu de ce progrès, la Délégation française a débloqué 15 directives en instance concernant l'élimination des entraves techniques aux échanges. Dès le début, elle avait lié une plus grande libéralisation intra-communautaire à une défense commerciale extérieure plus efficace. Les 15 directives fixent les normes pour l'acceptation dans les échanges intra-communautaires, par tous les Etats-Membres, de toute une série de produits tels que les bouteilles à gaz, les appareils de construction, les ascenseurs électriques, les ~~XXXX~~ appareils d'eau chaude, et les tondeuses à gazon etc ..

L'adoption définitive des ~~XXXX~~ 15 directives est encore subordonnée à la levée de deux réserves britanniques d'ordre formel (procédure parlementaire) qui devrait intervenir dans les ~~XXXX~~ prochains jours.

Suites du Conseil européen (Manuel Santarelli)

Pendant une courte "super-restreinte", M. Ohysson a demandé successivement à la Délégation britannique et à la Commission s'il y avait des éléments nouveaux : les deux réponses ayant été négatives, la présidence a considéré qu'il n'y avait pas ~~XXXX~~ lieu de prolonger la discussion.

Tunisie (te Pass)

Le Conseil a adopté la mesure exceptionnelle proposée par la Commission consistant en un montant additionnel à déduire du prélèvement applicable à l'importation dans la Communauté d'huile d'olive non traitée originaire de Tunisie pour la période du 16/12/83 au 31/10/84. La réduction du prélèvement est donc portée à 22,09 ECUS/100 kg.

Amitiés  
Manuel Santarelli



RECTIFICATION :

JE VOUS PRIE DE NOTER QUE DANS LA BIO (84) 146 SUITE 3 SUR LE  
CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES DU 10/4 A LUXEMBOURG, SOUS LE  
TITRE TRESORERIE 84, LA CITATION DES PROPOS DU PRESIDENT THORN  
COMPORTAIT UNE OMISSION (LE MEMBRE DE PHRASE MANQUANT FIGURE CI  
DESSOUS EN MAJUSCULES) ET QU IL FALLAIT DONC LIRE :

''LA COMMISSION'' A DIT LE PRESIDENT ''A L INTENTION DE GERER  
LE BUDGET 84 SANS METTRE EN PERIL LES POLITIQUES AUTRES QUE LA  
PAC POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE  
COMMUNE., ELLE ENTEND GERER CEPENDANT LA PARTIE NON AGRICOLE DU  
BUDGET AVEC LA MEME RIGUEUR QUE LE FEOGA GARANTIE.''

AMITIES

MANUEL SANTARELLI COMEUR 13H ///+

64215 EURCOM UW

64215 EURCOM UW

21877 COMEU B





Note BIO (84) X 146 suite 3 aux Bureaux Nationaux  
cc aux X Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES - Luxembourg, 10 avril 1984 -

DECLARATION DE LA COOPERATION POLITIQUE SUR LE CHILI

Les Dix ont appris avec émotion les tragiques incidents qui ont marqué la huitième journée de protestation organisée au Chili par l'ensemble des mouvements de l'opposition et qui ont fait au moins cinq morts, tous civils. Ils déplorent la répression de ces manifestations qui sont, dans les circonstances présentes, le seul moyen efficace pour le peuple chilien d'exprimer ses aspirations démocratiques. Ils regrettent les poursuites engagées contre certaines personnalités politiques, parmi lesquelles M. Almeyda, Président du MDP, les restrictions qui continuent de peser sur la presse et l'accélération du cycle de la répression et de la violence au Chili. Les Dix souhaitent que le dialogue reprenne entre les autorités et les forces démocratiques chiliennes pour parvenir rapidement au rétablissement des libertés publiques grâce à la constitution d'un gouvernement issu d'élections libres.

besoins

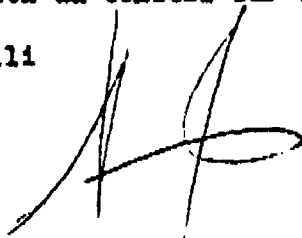
TRESORERIE 84 (déclaration orale du Président Thorn au Conseil sur les ~~XXXXXX~~ budgétaires 84 et la manière ~~XXXXXXXXXXXX~~ d'y faire face)

Comme le Président E Thorn l'avait indiqué au Conseil européen le 20 mars et au Conseil des Affaires étrangères le 27/3, les crédits 84 ne permettront pas de faire face aux dépenses de l'exercice <sup>84</sup> en raison de l'augmentation des dépenses agricoles pour l'essentiel, de l'insuffisance des recettes par rapport aux prévisions des Etats-Membres, pour une moindre part.

"La Commission" a dit le Président "a l'intention de gérer le budget 84 sans mettre en péril les politiques autres que la politique agricole commune; elle entend gérer cependant la partie non-agricole du Budget avec la même rigueur que le FEODA-Garantie." Le Président a donné une première indication des besoins 84 qui seront de l'ordre de 2700 millions d'Ecus par rapport aux crédits actuellement inscrits au budget; l'accroissement des dépenses étant de l'ordre de ~~XXXXXX~~ 2200 MECUS, tandis que l'insuffisance de la recette, de l'ordre de 500 MECUS, ceci compte tenu de l'utilisation de la totalité du 1 % TVA.

En ce qui concerne, la manière de faire face à ces besoins, le Président a indiqué que la Commission ferait un rapport assorti d'une proposition précise la semaine prochaine; à l'intention du Conseil et du Parlement européen; elle transmettra ultérieurement un avant-projet de budget supplémentaire permettant l'affectation des crédits nouveaux. Les trois formules actuellement étudiées par la Commission sont les suivantes : contribution des Etats-Membres suivant une clé à déterminer sur la base de l'article 235 ou des articles 235 et 200 du Traité; emprunt de la Communauté soit sur le marché extérieur, soit auprès des banques centrales des Etats Membres, avec remboursement à partir de 86 toujours sur la base d'une décision du Conseil article 235; enfin, renonciation par les Etats Membres pour l'exercice 84 (et probablement pour l'exercice 85) aux remboursements ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ qui leur sont effectués par la Communauté au titre des charges de perception des prélèvements et droits de douane : il s'agirait d'une renonciation temporaire (ce remboursement serait effectué par exemple à partir de 86) qui pourrait être décidée sur la base de l'art.209. (concernant le règlement financier) M. Cheysson a remercié le Président Thorn de ces indications et précisé qu'il n'y aurait pas ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ de débat à ce stade, le COREPER étant chargé d'examiner dès que possible les propositions précises de la Commission ~~xxx~~ et de préparer la prochaine session du Conseil sur ce point.

Amitiés,  
Manuel Santarelli





Conseil des Ministres Affaires étrangères

3eme Session du Conseil de Coopération Egypte-CEE  
au niveau ministeriel s'est tenue à Luxembourg le 10.4.84

Les conclusions du Conseil se résument comme suit :

1. Coopération économique, technique et financière

La Communauté constate avec satisfaction que la totalité des fonds disponibles au titre du premier Protocole financier est désormais engagée. Les paiements effectués atteignent 42 %, soit un niveau analogue à celui atteint avec d'autres bailleurs de fonds. En ce qui concerne la mise en oeuvre du deuxième protocole financier, entré en vigueur au 1er janvier 1983, des progrès ont été également réalisés. En effet, des prévisions d'affectation sont établies pour tous les fonds disponibles sous forme de prêts de la Banque européenne d'Investissement, destinés à financer des projets spécifiques et les contrats signés couvrent déjà près de 60 % du total.

La Communauté comprend le souci exprimé par la délégation égyptienne de rendre plus efficaces et plus rapides les procédures de décision relatives à la mise en oeuvre de la coopération financière et technique. Elle estime que des contacts appropriés entre les partenaires permettraient d'améliorer ces procédures aussi bien d'une part que de l'autre.

2. Coopération triangulaire

Dans le cadre régional, la Communauté est engagée dans des discussions pour le financement éventuel d'un important projet régional dans le Sud du Soudan, qui porte sur plus de 40 % de l'aide budgétaire prévue au titre du deuxième Protocole financier. Selon la Communauté, il serait préférable d'attendre le résultat de ces discussions avant de considérer d'autres actions éventuelles sur base des Protocoles financiers existants. Dans le cadre de la coopération plus large avec les pays africains pour des actions d'assistance technique et de formation, la Communauté, depuis quelques années, a financé des bourses d'études en faveur d'étudiants d'autres pays en voie de développement désireux d'effectuer leurs études auprès des Universités et Institutions égyptiennes. Un certain nombre d'étudiants, notamment du Soudan et de la Somalie, ont profité de ces bourses. La Communauté est disposée à explorer, compte tenu des moyens disponibles de part et d'autre, d'autres possibilités dans le cadre des accords existants en matière de coopération technique et financière avec les pays en voie de développement. En revanche, il ne paraît pas possible, comme le souhaite la délégation égyptienne, que les entreprises de l'Egypte puissent participer à la réalisation de projets dans le cadre des opérations entièrement financées par le FED et ceci en raison des règles régissant les procédures concernant les appels d'offres convenues avec les Etats ACP au sein de la Convention de Lomé.

3. Relations commerciales

La Communauté est consciente de l'importance de ces relations commerciales de l'Egypte avec la Communauté et ceci bien qu'il y ait eu, durant ces dernières années, une augmentation des exportations égyptiennes de pétrole.

Certaines tendances dans les échanges commerciaux de l'Egypte avec la Communauté sont toutefois encourageantes. En effet, les importations de l'Egypte en provenance de la Communauté n'ont pas augmenté au même rythme que ses exportations vers celle-ci et le taux de couverture des échanges de l'Egypte avec la Communauté, qui était de 23 % en 1975 et de 42 % en 1977, année de l'entrée en vigueur des dispositions commerciales de l'Accord de coopération, est passé, en 1982, à 62 %. Cette tendance favorable est plus évidente encore si l'on considère les relations commerciales

2

de l' Egypte avec certains de ses autres partenaires commerciaux majeurs. Il est permis d'observer que les relations commerciales que l'Egypte a avec la Communauté sont, en termes de déficit de balance commerciale, beaucoup moins défavorables pour l'Egypte que les relations de celle-ci avec le reste du monde.

Il faut noter que les exportations égyptiennes vers la Communauté dans le secteur agricole représentent à peine plus de 2 % des exportations totales de l'Egypte vers la Communauté. Il conviendrait donc d'explorer d'autres voies susceptibles d'avoir des effets plus importants et plus stables à long terme pour les deux partenaires à la fois en termes d'échanges commerciaux et de développement économique, dans la ligne des mesures déjà mises en place par les Gouvernement égyptien pour encourager les exportations non traditionnelles, en particulier dans le secteur industriel.

4. Application de l'Accord

gement

En raison des relations étroites et préférentielles existantes entre les deux partenaires et, étant donné l'importance pour l'Egypte de ses exportations de fils de coton, la Communauté a accepté à l'occasion d'un nouvel ~~arrangement~~ applicable pour deux années jusqu'à la fin de 1985, une augmentation du plafond qui a été porté de 13.650 tonnes à respectivement, 18.000 et 18.500 tonnes pour chacune des deux années concernées, et ceci malgré les ~~difficultés~~ difficultés internes que la Communauté rencontre dans ce secteur. Il s'agit d'une augmentation de 34 % qui se situe largement au-dessus de l'accroissement accordé à d'autres partenaires.

En ce qui concerne l'avenir, la Communauté a pris note de la demande de la délégation égyptienne de revenir au régime de libre-accès pour les fils de coton, à la fin de l'arrangement actuellement en vigueur.

Pour les produits textiles autres que les fils de coton, seuls les tissus de coton et les articles de bonneterie sont soumis à un système de plafonds sur une base communautaire. L'Accord relatif aux exportations de ces produits a été paraphé au mois de septembre 1983 et sera d'application jusqu'en 1986.

Comme les exportations de ces produits font déjà l'objet d'un accord ~~pour~~ pour les deux ou trois années à venir, il serait plus approprié de considérer cette question à la fin de cette période.

Par ailleurs, il est possible de financer des activités relatives à la promotion commerciale sous les Protocoles financiers et un certain nombre d'actions dans ce domaine ont été financées par le premier Protocole financier, mais à ce stade aucune demande d'affectation à la promotion commerciale n'a été présentée dans le cadre du deuxième Protocole.

5. Réexamen de l'Accord, article 46

La délégation égyptienne souhaite dans le contexte du réexamen de l'Accord, des nouvelles dispositions dans le domaine des échanges commerciaux, industriels et agricoles, et des modifications en ce qui concerne la procédure pour la mise en oeuvre des clauses de sauvegard ainsi que le réexamen futur de l'Accord. Enfin, la délégation égyptienne a également demandé un amendement des dispositions de l'Accord concernant les relations interparlementaires.

La Communauté tout en comprenant les raisons qui conduisent la délégation égyptienne à demander la mise en oeuvre de cette clause, estime que le moment n'est pas le plus approprié pour s'engager dans la voie de cet examen général. Elle estime qu'il serait hasardeux de s'engager dans une telle procédure, aussi bien avec l'Egypte qu'avec les autres pays du Bassin méditerranéen, alors même que la Communauté poursuit actuellement d'importants travaux internes, notamment dans le domaine complexe et délicat de la politique agricole commune, et procède par ailleurs, parallèlement aux négociations d'adhésion, à une réflexion d'ensemble sur les conséquences de son nouvel élargissement sur l'avenir de ses relations avec les pays du Bassin méditerranéen.

Dans ces conditions, la Communauté estime que la procédure de réexamen prévue à l'article 46 de l'Accord ne pourrait être utilement engagée que dans le contexte de l'adaptation de l'Accord qui sera rendue nécessaire à la suite de l'élargissement.

./.



- 4 -

Elle voudrait faire observer que ~~les~~ accords avec les pays du Maghreb auxquels se réfère la délégation égyptienne ne prévoient, pour les travailleurs salariés, outre l'égalité de traitement en ce qui concerne les conditions de travail et de rémunération, que des dispositions dans le domaine de la sécurité sociale. Ces dispositions doivent encore faire l'objet d'une décision des Conseils de coopération avec les pays concernés.

Un certain nombre de demandes soulevées du côté égyptien sont déjà rencontrées au titre des droits reconnus dans les législations nationales des Etats membres.

Sur un plan général, il faut observer que les préoccupations égyptiennes ne peuvent trouver de réponse sur le plan communautaire mais pourraient faire l'objet de négociations bilatérales entre l'Egypte et les Etats membres concernés.

./.

Bruxelles le 11 avril 1984

-----  
Note BIO (84) 146 suite 5 aux Bureaux Nationaux  
cc aux Membres du Groupe  
-----

PREPARATION DE LA TROISIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE  
NEGOCIATION ACP-CEE A FIDJI DU 2 au 5 MAI 1984  
-----

Sur la base du rapport presente par M. Pisani relatif a l etat d  
avancement des negociations pour le renouvellement de la  
deuxieme Convention de Lome, le Conseil a fixe les orientations  
sur les questions qui representent une importance majeure en vue  
de la Conference de Fidji.

D apres l etat actuel des negociations, il s avere que les Etats  
ACP aborderont a Fidji un certain nombre de themes generaux sur  
lesquels la Communaute a defini sa position.

1. Maintien de l acquis de Lome : il s agit de ne pas cloitrer  
cette notion dans une interpretation strictement juridique,  
aucune amelioration dans ce cas partant de l experience du  
passe, ne pouvant etre elaboree.

2. Elargissement de la Communaute.

3. Criteres pour la determination du volume financier.

4. Par ailleurs, il est rappele que les Etats ACP doivent une  
reponse a la Communaute sur les themes des droits de l homme et  
du dialogue sur les politiques.

Le Conseil a egalement fixe les orientations sur les themes  
sectoriels importants ci apres :

1. Produits de base . les Etats ACP demandent des accords  
ACP-CEE par produit en l absence de fonctionnement adequat des  
accords mondiaux et comportant des garanties de prix.

2. Commerce : dans ce secteur deux demandes ACP devraient faire  
l objet a Fidji, a savoir la generalisation du libre acces des  
produits agricoles et le maintien du niveau de leur preference  
commerciale.

3. Stabex : la position de la Communaute couvre en particulier  
la vocation du systeme, qui sous peine de devenir une mecanisme  
generalise d indexation, doit rester un systeme de garanties de  
recettes.

4. Peche . il s agit dans ce secteur surtout de "l ancien" probleme du changement des regles d origine dans la zone des 200 miles, les consequences de l elargissement et l elaboration eventuelle d un accord "type".

5. Cooperation agricole . les deux points majeurs susceptibles d etre debattu a Fidji, sont la prise en compte de l aide alimentaire et la fourniture de produits agricoles a des conditions preferentielles.

6. Travailleurs migrants et etudiants ACP, cooperation socio culturelle . La partie ACP attache a ces deux questions une importance politique particuliere.

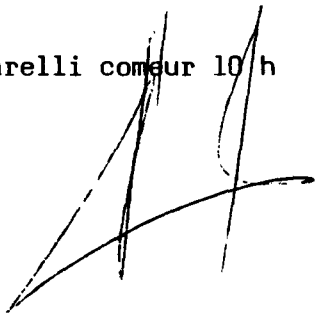
7. Enfin, d autres themes sectoriels n ont pas fait l objet a ce stade, d un approfondissement substantiel et il n est pas certain que ces themes fassent l objet de debats approfondis.

Il s agit de .

- investissement
- cooperation regionale
- pays les moins developpes, enclaves et insulaires
- transports et communications
- institutions
- sysmin et cooperation industrielle

amities

Manuel Santarelli comeur 10 h





DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 12:49 11-04-84 000117835 - 000119121

TELEX NO 069416-BIO BERL 1/15

BRUXELLES, LE 11 AVRIL 1984

-----  
NOTE BIO 146 (SUITE 6 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE  
-----

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

-----  
ADHESION PORTUGAL (PARONE)  
-----

LE CONSEIL S'EST PENCHE HIER SUR LE DOSSIER PECHE EN VUE DE LA  
PRESENTATION D'UNE POSITION COMMUNE LORS DE LA PROCHAINE SESSION  
MINISTERIELLE DE NEGOCIATION AU MOIS DE MAI. LE COREPER  
POURSUIVRA SA PREPARATION.

LE MINISTRES ONT D'AUTRE PART TROUVE UN CONSENSUS POUR PROPOSER  
AUX PORTUGAIS UN PROGRAMME SPECIFIQUE DE DEVELOPPEMENT DES  
STRUCTURES AGRICOLES POUR UN MONTANT GLOBAL DE 700 MUCE EN DIX  
ANS APRES L'ADHESION. LE TAUX DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE SERA ANA  
LOGUE

A CELUI PRATIQUE DANS LES ACTIONS EN FAVEUR DES REGIONS  
DEFAVORISEES DE LA COMMUNAUTE.

POLITIQUE MEDITERRANEENNE (PARONE)  
-----

LE CONSEIL A EFFECTUE HIER UN PREMIER TOUR DE TABLE SUR LES  
PROPOSITIONS RECEMMENT TRANSMISES PAR LA COMMISSION POUR LA MISE  
EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE MEDITERRANEENNE DE LA COMMUNAUTE  
ELARGIE. APRES LA PRESENTATION FAITE PAR LE VICE-PRESIDENT  
NATALI, QUI A NOTAMMENT SOULIGNE LA NECESSITE NON SEULEMENT  
COMMERCIALE ET ECONOMIQUE MAIS EGALEMENT POLITIQUE DE PRESERVER  
ET DE DEVELOPPER LES RELATIONS ENTRE LA CEE ET SES PARTENAIRES  
MEDITERRANEENS, L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS ET LA PRESIDENCE ONT  
RESERVE UN ACCUEIL TOUT A FAIT FAVORABLE AUX PREMIERES  
PROPOSITIONS DE LA COMMISSION. A CET EGARD, SEULE LA DELEGATION  
ITALIENNE A FAIT EXCEPTION EXPRIMANT - AU TITRE DE 'PREMIERE  
REACTION' - SES PREOCCUPATIONS POUR LE FAIT QUE LA COMMISSION  
A PROPOSE UNE REDUCTION DE LA PROTECTION DES PRODUITS  
MEDITERRANEENS COMMUNAUTAIRES AU LIEU D'ENVISAGER UNE SORTE DE  
COMPENSATION FINANCIERE DES PERTES QUE LES EXPORTATIONS DES PAYS  
MEDITERRANEENS POURRONT SUBIR A LA SUITE DE L'ELARGISSEMENT.

AU COURS DE LA DISCUSSION M. NATALI S'EST ADRESSE AUX MINISTRES  
AFIN QUE LE CONSEIL, REPONDANT AUX SOLLICITATIONS DE PLUSIEURS  
PAYS PARTENAIRES, ADOPTE PROCHAINEMENT UNE DECLARATION  
SOLENNELLE SUR L'APPORT DES TRAVAILLEURS IMMIGRES AU  
DEVELOPPEMENT DE NOS SOCIETES

SESSION CEE-ESPAGNE (PARONE)  
-----

PLUSIEURS ACCORDS ONT ETE ENREGISTRES HIER DANS LA SOIREE: SUR  
LES BREVETS, LA REPRISE DU SPG COMMUNAUTAIRE ET L'APPLICATION  
PAR L'ESPAGNE DES REGIMES PREFERENTIELS DES PAYS MEDITERRANEENS,  
ACP ET TOM. 'UN PROGRES REMARQUABLE DANS LES NEGOCIATIONS - A  
SOULIGNE LE VICE PRESIDENT NATALI - QUI A ETE ACCOMPLI GRACE A  
L'ESPRIT DE COOPERATION DES DEUX PARTIES ET QUI NOUS PERMET DE  
BIEN ESPERER POUR LES PROCHAINES ETAPES ET LE RESPECT DU  
CALENDRIER PREVU POUR LA CONCLUSION DES NEGOCIATIONS  
D'ADHESION'.

LA DELEGATION ESPAGNOLE A POUR SA PART PRESENTE UN DOCUMENT SUR  
LA POLITIQUE DE RESTRUCTURATION SIDERURGIQUE EN ESPAGNE.

LE DOSSIER DES BREVETS, QUI AVAIT SURGI EN 1982 DANS LES  
NEGOCIATIONS SUR L'HARMONISATION DES LEGISLATIONS, A ETE CONCLU,  
L'ACCORD AYANT ETE TROUVE ENTRE LES DIX ET LA DELEGATION  
ESPAGNOLE SUR LES DERNIERS POINTS DE BLOCAGE:

1) POUR LES BREVETS DEPOSES APRES L'ADHESION, L'INVERSION DE LA CHARGE DE LA PREUVE SERA APPLIQUE PAR L'ESPAGNE DES L'ADHESION (LE RESPONSABLE SUPPOSE DE LA CONTREFAÇON DEVRA DONNER LA PREUVE DE L'ORIGINALITE DU PRODUIT QU'IL FABRIQUE).

2) POUR LES BREVETS DEPOSES AVANT L'ADHESION, CE RENVERSEMENT DE LA CHARGE DE LA PREUVE SERA APPLIQUE EN ESPAGNE AU PLUS TARD LE 7 OCTOBRE 1992 (DATE LIMITE PREVUE PAR LA CONVENTION DE MUNICH POUR LA BREVETABILITE DES PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES)., POUR LES ''SECONDS BREVETS'', QUI PORTENT SUR LE PROCEDE DE FABRICATION ET NON SUR LE PRODUIT FINI, LE RENVERSEMENT DE LA CHARGE DE LA PREUVE N'AURA PAS LIEU: EN REVANCHE, A PARTIR DU 7 OCTOBRE 1992, LES FABRICANTS QUI S'ESTIMENT VICTIMES DE CONTREFAÇONS POURRONT S'ADRESSER AUX TRIBUNAUX PAR LA PROCEDURE DE SAISIE-DESCRIPTION.

3) UNE DEROGATION A LA LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES EST ETABLIE JUSQU'EN 1995.

L'ACCORD SUR LES BREVETS A PERMIS DE LEVER LA RESERVE QUI AVAIT ETE MAINTENUE SUR LE CHAPITRE DROIT D'ETABLISSEMENT ET PRESTATION DES SERVICES QUI AVAIT ETE CONCLU EN 1982.

DEUX ACCORDS ONT EN OUTRE ETE ENREGISTRES (SAUF QUELQUES POINTS TECHNIQUES MINEURS QUI SERONT REGLES PROCHAINEMENT) SUR LE CHAPITRE DES RELATIONS EXTERIEURES: LES ACCORDS CONCERNENT LA REPRISE PAR L'ESPAGNE DU SYSTEME COMMUNAUTAIRE DE PREFERENCE GENERALISEE ET LA REPRISE PAR L'ESPAGNE DES REGIMES PREFERENTIELS VIS-A-VIS DES PAYS MEDITERRANEENS, DES PAYS ACP, DES TOM.

MEMORANDUM GREC (PARONE)

LE CONSEIL A ADOPTE UNE DECLARATION SUR LES DECISIONS A PRENDRE EN CE QUI CONCERNE LE MEMORANDUM GREC (COPIE DU TEXTE EST ENVOYEE PAR TELECOPIEUR AU BUREAU D'ATHENES).

LES TRAVAUX DU CONSEIL ONT PRIS FIN PEU APRES 20H.

AMITIES,  
MANUEL SANTARELLI, COMEUR, 11H55+

NNNN